

## Exemplaire conservé par le GGRE

## PROCURATION 2019

Conformément à l'article 24 des statuts du GGRE,
M
donne procuration à
M
pour le/la représenter et voter en ses lieu et place à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2019 qui se tiendront à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 16ème arrondissement 16 avenue René Boylesve 75016 Paris.  Cette procuration sera faite en double exemplaire, dont un sera remis en début de séance à la secrétaire générale.
<u>Une photocopie de la pièce d'identité</u> de la personne représentée doit être jointe à la présente procuration.
Fait à le



## Exemplaire conservé par le mandataire

## **PROCURATION 2019**

Conformément à l'article 24 des statuts du GGRE,
M
donne procuration à
M
pour le/la représenter et voter en ses lieu et place à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2019 qui se tiendront à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 16ème arrondissement 16 avenue René Boylesve 75016 Paris.  Cette procuration sera faite en double exemplaire, dont un sera remis en début de séance à la secrétaire générale.
<u>Une photocopie de la pièce d'identité</u> de la personne représentée doit être jointe à la présente procuration.
Fait à , le

